



1 JOUR

7 heures

PUBLIC

Professionnels de l'aide à la personne exerçant une fonction administrative (téléassistance, portage de repas...)

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Consultant(e) formateur(trice) RH, spécialiste du droit de la santé

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Olivier MULLER

DATE ET LIEU

À définir

1350€

pour un groupe de 10 personnes maximum en intra.

Hors frais du formateur.

Nous consulter pour une formation en inter.

BON À SAVOIR

Entrées et sorties permanentes, mise en oeuvre de la formation validée dans un délai de 3 mois, date à planifier en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur.

Nous invitons les personnes en situation de handicap à nous contacter pour une étude de leurs besoins.

OBJECTIFS

- Savoir identifier les principales règles applicables aux problématiques rencontrées.
- Savoir conseiller leurs interlocuteurs personnes sous protection.
- Être en capacité de pouvoir effectuer un retour éclairé sur les problématiques rencontrées.

PROGRAMME

Comprendre les mesures de protection :

- Le cadre général de la protection des majeurs : quoi, pourquoi, qui et comment ; synthèse des textes applicables : loi du 5 Mars 2007 et autres cadres juridiques et réglementaires applicables (droit civil, droit de la famille, droit pénal...).
- Les acteurs du régime de protection et leurs attributions : majeurs protégés, tuteurs, curateurs, juge du contentieux de la protection.
- Place « résiduelle des proches et de la famille.

Régimes de majeurs protégés et pratiques professionnelles :

- Les actes possibles : qui fait quoi ? en fonction de la mesure de protection.
- La tutelle : prérogatives et limites.
- La curatelle : principes, prérogatives de chacun et limites.
- La sauvegarde de justice.
- L'habilitation familiale.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Formation participative et interactive favorisant l'échange, qui intègre :

- Des apports théoriques sur supports visuels permettant d'actualiser ses connaissances.
- Des exercices de communication, mises en situation, jeux de rôle et un temps dédié à l'analyse des pratiques.
- Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire.
- Évaluation collective et individuelle en fin de formation.

EN 2025



session réalisée



taux moyen de satisfaction



taux moyen d'atteinte des objectifs

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION